



Pour effectuer une demande de majoration de pension au titre d'un enfant élevé porteur du handicap de 80% ou plus, reconnu entre ses 20 ans et 25 ans :

-  Transmettre ce document au médecin traitant pour qu'il le remplisse et vous le retourne signé.
-  Retourner cette demande complétée et signée via cnieg.fr en vous connectant à votre espace personnel → démarche transmettre mes documents.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Docteur en médecine, certifie que le handicap dont est atteint Madame/Monsieur :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

- Existait depuis la naissance Est survenue au cours de l'année _____ Est en lien direct avec le handicap attesté par la carte d'invalidité ou la notification CDAPH

N° de la carte d'invalidité : _____ Date de validité : _____

Ou

Notification officielle de décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), datée du _____

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à _____ Le _____

Cachet et signature du
médecin traitant

